



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Psychoreéducateurs

Question écrite n° 37518

Texte de la question

M Michel Pelchat demande à Mme le ministre délégué auprès du ministre des affaires sociales et de l'emploi, chargé de la santé et de la famille, à quel état d'avancement est le projet de texte, qui doit, en application de l'article L 372 du code de la santé publique, définir les compétences professionnelles des psychomotriciens.

Données clés

Auteur : [M. Pelchat Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37518

Rubrique : Professions paramédicales

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 968